

## Lettre ouverte au Conseil National de l'Ordre des Médecins

Monsieur le Président,

Nous revenons vers vous pour attirer votre attention sur la grève actuelle des médecins conseils de la CPAM.

La CNAM annonce la suppression des services médicaux de l'assurance maladie, avec un risque à venir de perte d'indépendance notamment concernant les arrêts de travail et les affections longue durée (ALD), avec un droit de regard de l'administration (et des directeurs de CPAM) sur le bien-fondé des décisions prises, puisque les médecins conseils seront sous l'autorité du directeur de la CPAM.

Cela rejoint le point que nous avons déjà soulevé précédemment arguant dans la convention médicale la possibilité pour du personnel non médical d'avoir accès à certaines informations.

Nous sommes inquiets.

Il nous sera impossible de travailler avec l'Assurance-Maladie si :

- nous n'avons pas la garantie que le secret médical est protégé par son service médical.
- si les prescriptions d'arrêts de travail ne sont plus respectées pour nos patients.

Le secret médical garanti, par l'article 4 du code de déontologie, et notre indépendance professionnelle, garantie dans l'article 5, ne seront plus sanctuarisés et la loi sera bafouée.

Nous souhaitons vous interpeller et réfléchir ensemble pour s'opposer à ces mesures et soutenir les médecins conseils de l'assurance maladie, en grève ce jour, pour protéger le secret médical et l'indépendance professionnelle de tous les médecins.

Bien confraternellement,

Le Bureau de Médecins pour Demain

